



## ouvrages de protection contre les inondations ça se précise

*Les élus de la commission du SMAGGA en charge des projets écrêteurs de crues se sont rendus sur le terrain pour une visite des sites pressentis.*



### Prendre l'air

Améliorer la qualité de l'eau, favoriser le repeuplement piscicole, redonner à la rivière son cadre originel, sont des missions du

SMAGGA. C'est dans ce contexte qu'a

été effacé l'étang Neuf sur le Broulon à la frontière des communes de Beauvallon et Taluyers. Ce plan d'eau sans fonction utile se dégradait par manque d'oxygénation. Il laisse désormais place à une zone humide. Cet investissement important a été réalisé grâce à l'implication de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région, du Département, du SMAGGA en lien avec la COPAMO, et à l'aide de la fondation Caisse d'Épargne.

Cette nouvelle zone humide sera visible depuis le chemin de randonnée parcourant les Landes de Montagny. Un espace pédagogique donnant des explications sur les travaux et les espèces présentes accueillera prochainement les promeneurs. Situés dans un des espaces naturels sensibles du bassin versant du Garon, ces travaux témoignent de la volonté des élus du SMAGGA de donner toute sa place à la nature. Notre territoire regorge de lieux propices à la flânerie aquatique. Sachons en profiter !

Serge Bérard,  
Président du SMAGGA

### Afin de contenir des crues de grande ampleur, 3 ouvrages écrêteurs de crues verront prochainement le jour sur le bassin versant. Les études se poursuivent en vue de la phase travaux prévue pour 2025/2026. Explications.

**A**près plusieurs années d'études - coût des ouvrages comparé aux montants du remboursement des dégâts causés par les inondations, signature d'une convention avec l'Etat pour la prise en charge d'une partie du financement des ouvrages (lire encadré page 4), étude des sites, rencontres avec les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles... - conjuguées à une période de concertation destinée à expliquer les projets, à échanger et à recueillir les remarques de la population, les travaux pour la réalisation des ouvrages sont entrés dans leur phase de préparation.

Même si les 4 000 personnes concernées par les inondations sur le bassin versant du Garon souhaiteraient que ces travaux avancent plus rapidement, plusieurs étapes - qu'elles soient réglementaires ou techniques - ne doivent en aucun cas être brûlées afin d'assurer la bonne progression future du chantier. Il

faudra donc patienter vraisemblablement jusqu'en 2025/2026 avant le premier coup de pioche. En attendant, pour vous tenir informé, nous vous présentons un florilège des étapes franchies et à venir.

#### Un inventaire faune flore en 2020

La prise en compte de l'environnement doit être intégrée dès l'origine de la conception des ouvrages en suivant une démarche intitulée « éviter, réduire, compenser ». Cette dernière consiste à éviter de porter atteintes aux milieux naturels, à défaut, à les réduire, et en dernier lieu, à les compenser. Afin de disposer d'un état initial complet, des inventaires faune et flore sur une période de quatre saisons ont été réalisés en 2020 sur l'ensemble des sites. Les conclusions de cette étude ont été remises au SMAGGA en mars 2021.

#### Une implantation de site en réflexion

Suite à la concertation menée sur les projets, l'implantation de l'ouvrage situé (suite page 4)



quoi de neuf sur votre  
**BASSIN VERSANT ?**

## Le Broulon renaît de ses cendres



Xavier Métral ©

*Vue aérienne du Broulon sur le site de l'étang Neuf lors de l'effacement de la digue. La végétation a depuis repris ses droits. Une zone humide naturelle s'est installée à l'aval (zone marron au centre sur la photo).*



mesure  
**DES NIVEAUX**

### Une année encourageante

Les précipitations de l'année 2021 ont été plutôt généreuses avec un cumul flirtant avec les 850 mm. Une année donc plutôt normale (780 mm en moyenne par an sur notre bassin versant) qui contraste avec la période 2017/2020 marquée par un fort déficit pluviométrique. Les pluies de l'automne ont permis de rendre à nos rivières un débit de saison. Une très bonne nouvelle pour la faune piscicole et notre éco-système. Ces pluies bienfaitrices ont également apporté du réconfort à notre nappe phréatique. Même si son niveau est encore bas, sa courbe de recharge est sur la bonne ascension. La vigilance reste toutefois de mise et le volume des précipitations de l'année 2022 sera déterminant pour la poursuite de sa recharge et l'éloignement des zones d'alerte.



Le paysage du site de l'étang neuf à Beauvallon/Taluyers s'est complètement métamorphosé. Suite à la suppression de la digue (lire SMAGGazine n°37), le Broulon a dessiné de jolis méandres. Pour favoriser l'accueil de la faune, 4 mares ont été creusées de part et d'autres de chaque rives, des *hibernaculum* artificiels ont été réalisés en comblant des trous avec des pierres et des branches puis en les recouvrant de terre. Lors de leur hibernation, les reptiles et les micromammifères trouvent en ces petites cavités le gîte idéal pour passer l'hiver. Pour compléter le tout, mille plantations d'arbres et d'arbustes disposés en bosquets seront effectuées très prochainement pour aider la biodiversité à s'épanouir sur le site. Les parcelles sont également destinées à accueillir les vaches de l'éleveur exploitant les terres voisines. Pour cela, des clôtures ont été dressées afin que le piétinement des bêtes ne viennent fragiliser les berges. Des points d'abreuvement ont également été aménagés pour limiter l'impact du piétinement des bovins sur le cours d'eau.

Propriétaire foncier du site, la Communauté de communes du Pays Mornantais a souhaité apporter de l'information pédagogique aux promeneurs empruntant le chemin de randonnée jouxtant l'ancien étang. Ce projet est en cours de réalisation. Pour le découvrir, rendez-vous cet été dans notre prochain numéro. 💧

## Accueil 5 étoiles

Une troisième tranche de diversification de l'habitat piscicole vient de s'achever sur le Garon à Brignais. Après les secteurs du complexe sportif Pierre Minssieux en 2019, de l'aval du pont du boulevard André Lassagne en 2020 c'est au tour de la portion du Garon située en amont du pont André Lassagne d'accueillir la même type d'aménagements.

Ceux-ci consistent à réduire le lit du cours d'eau en y plaçant des rondins de douglas en épis. En période sèche, cette configuration permet de redynamiser l'écoulement de la rivière en apportant plus de vie et en créant des conditions d'accueil plus favorables pour la faune aquatique.

Autre avantage, ce tracé plus resserré assurera une meilleure circulation des sédiments sur une portion où le lit de la rivière avait tendance à s'ensabler. Notons enfin que ces aménagements n'altèrent en rien le rôle des protections contre les crues réalisées sur le site en 2009. 💧



# Bonjour monsieur Vincent



Du changement dans l'équipe du SMAGGA avec l'arrivée de Vincent Lefebvre en janvier 2021 au poste de technicien de rivières. Il prend la suite de Frédéric Margotat - désormais responsable des services techniques de la commune de La Fouillouse dans la Loire - qui a œuvré à la préservation du bassin versant du Garon pendant une vingtaine d'années. Vincent Lefebvre est donc le nouvel interlocuteur pour les travaux en rivière et pour la réalisation de conventions avec les riverains pour les opérations d'entretien de berges. 💧

## Bonnes graines

En partenariat avec l'ARDAB (association pour le développement de l'agriculture biologique dans le Rhône et la Loire,) dans le cadre du projet Bio et Eau, le SMAGGA part à la rencontre d'agriculteurs soucieux d'utiliser des pratiques vertueuses pour préserver la ressource en eau. Ces témoignages sont ensuite distribués à un réseau d'agriculteurs afin que chacun d'entre eux puisse profiter et s'inspirer de ces méthodes de travail. 💧

Pour voir les interviews : 📺 Youtube, chaîne « SMAGGA Garon »



Florent Grillet (GAEC Graines d'arômes), maraîcher bio à Chaponost ainsi que Bastien Morales et Baptiste Joannin (Ferme de la Louve), éleveurs à Saint-Martin-en-Haut se sont prêtés au jeu de l'interview.

## Nouvelle image

Le SMAGGA a souhaité donner un coup de jeune à son logo. Datant de plus de vingt ans, cet ancien logotype ne correspondait plus du tout à l'image de la collectivité et aux compétences exercées par le syndicat.



Décryptage rapide. Les tracés reprennent l'idée du bassin versant avec plusieurs rivières se rejoignant à l'aval. On peut également voir dans cette schématisation, l'idée de gouttes d'eau définissant la notion même de bassin versant. L'aspect nature/écosystème est suggéré par la virgule la plus petite dont la forme découpée évoque la ciselure d'une feuille d'arbre. Le tout est appuyé par un code couleur évoquant l'eau et la nature. 💧



UN GESTE  
pour  
la ressource

## Réduisez votre facture d'eau

Le mousseur économiseur diminue le débit d'un robinet ou d'un pommeau de douche tout en conservant une pression identique. La quantité d'eau en sortie de robinet est réduite grâce à l'apport d'air. Son installation permet de réaliser des économies de volume d'eau de l'ordre de 50 % sans aucune baisse de confort.

Le SIDESOL (syndicat de distribution d'eau potable sur une grande partie des communes du bassin versant du Garon) distribue gratuitement ce type de matériel à ses abonnés. Pour savoir si vous êtes éligible, vérifiez sur votre facture d'eau potable le nom de votre distributeur, puis contactez le SIDESOL au 04 78 45 96 75.



### Débit d'un robinet

Sans mousseur = 12 litres d'eau / minute  
Avec mousseur = 6 litres d'eau / minute



au goutte à  
GOUTTE

## Ecole buissonnière

65 classes de CE2/CM1 et CM2 des communes du bassin versant participent au programme 2021/2022 d'éducation au développement durable sur le thème de la ressource en eau proposé par le SMAGGA.

## Journalistes en herbe

Le Conseil Municipal Junior de Brignais a mené l'enquête auprès des habitants de la commune pour recueillir leurs sentiments sur l'eau. Les témoignages enregistrés le jour du marché ont été compilés et diffusés lors de la fête de l'environnement qui s'est déroulée en octobre 2021 à Brignais.

Pour voir le micro-trottoir :

📺 Youtube, chaîne « SMAGGA Garon »

## Merci PAPI !

Pour se protéger des inondations, le SMAGGA a mis en place à partir de 2007 des murets de protection, des digues et des portes hydrauliques. Afin de poursuivre cette dynamique, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été signé par le SMAGGA et l'Etat en décembre 2019. Cet outil contractuel permet de mettre en œuvre une politique globale de lutte contre les inondations à l'échelle du bassin versant du Garon en bénéficiant des financements de l'Etat.

Pour un montant de 19 millions d'euros TTC, les actions de ce dispositif pour la période 2020/2025 seront les suivantes :

- réalisation de trois ouvrages fonctionnant uniquement en cas de crue, en retenant de l'eau dans les zones naturelles et agricoles.
- réalisation de travaux et d'aménagements permettant, à Brignais, de limiter la fréquence des débordements du Merdanson de Chaponost (secteur des Aigais et Sacuny) et du Garon (secteur du stade),
- mise en place d'actions de sensibilisation visant à entretenir la mémoire du risque,
- surveillance des cours d'eau, préparation à la gestion de crise, prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire (actions menées en lien avec les communes).

### Comment sont financées les actions ?

Etat (pour près de 8 millions d'€), communes, communautés de communes et Métropole de Lyon (et autres financeurs éventuels).



La truite fario est le poisson emblématique de nos rivières. Sa présence témoigne de la bonne qualité écologique du cours d'eau.

Avec sa forme élancée et fusiforme, elle est parfaitement adaptée à une nage dans les courants. Sa robe est tachetée de points rouges et noirs sur les flancs, ce qui la différencie de la truite arc-en-ciel, poisson d'élevage introduit dans le Garon pour la pêche, mais qui ne s'y reproduit pas. L'adulte peut mesurer plus de 50 cm. Elle est carnivore, se nourrit de larves, d'insectes, ou de poissons tels que les vairons. Elle se reproduit dès l'âge de 2 à 3 ans, entre novembre et février, dans des zones graveleuses à courant vif situées sur les parties hautes du bassin versant. Aujourd'hui, l'espèce est menacée par le réchauffement climatique, mais aussi par la fragmentation de ses lieux de reproduction causée par des obstacles cloisonnant la rivière. Le rétablissement de la continuité écologique a été effectué par le SMAGGA sur le Garon. Elle est actuellement en cours sur le Mornantet.

(suite de la page 1) vallée en Barret (Brignais/Chaponost/Soucieu-en-Jarrest) n'a pas encore été arrêté. Suite à une visite de terrain des élus en charge du projet, il a été demandé au maître d'œuvre de compléter et d'affiner les éléments techniques pour aider à définir le lieu précis de l'ouvrage parmi les trois emplacements tenant aujourd'hui la corde. La décision définitive sera actée cette année.



De nombreuses visites auprès des syndicats de rivière voisins de la Loire et du Rhône ont permis aux élus du SMAGGA d'appréhender la présence d'un ouvrage écrêteur de crues dans le paysage.

### Recrutement d'un maître d'œuvre

Pour assister le SMAGGA dans ses missions, la collectivité a recruté un maître d'œuvre en juin 2021. Expérimenté, celui-ci a mené les études des ouvrages sur le bassin versant voisin de la Turdine pour le compte d'un syndicat similaire au SMAGGA. Sa mission sera de réaliser les études de conception des ouvrages et de suivre les entreprises en charge du chantier.

### A l'écoute des agriculteurs...

En 2018, dans le cadre de la concertation préalable à la réalisation des ouvrages écrêteurs de crues, les exploitants agricoles concernés avaient été rencontrés afin d'inventorier les différents usages des terrains situés dans le périmètre d'intervention et de recueillir leurs attentes et interrogations. Conformément aux engagements pris lors de cette concertation, le SMAGGA a organisé un nouveau temps d'échanges en novembre 2021. Celui-ci a permis de présenter les étapes du dossier et d'échanger sur les préconisations et recommandations des exploitants à intégrer aux projets.

### ... et des représentants des usagers des sites

Cette démarche de concertation préalable s'est également poursuivie avec l'organisation d'un atelier piloté par le CAUE Rhône Métropole (Conseils d'Architectures, d'Urbanisme et de l'Environnement) destiné aux élus, aux techniciens des collectivités concernées ainsi qu'aux fédérations de sport (randonnée, cyclisme et pêche). L'objectif était d'échanger autour de plusieurs questions. Comment les ouvrages maintiennent, modifient ou suppriment les

usages actuels ? Peuvent-ils ou doivent-ils en créer de nouveaux (maillage de sentiers, supports pédagogiques, fréquentation...) ? Comment réussir leur insertion paysagère ? Les éléments ressortis de cet atelier ont été pris en compte dans les études d'avant-projet actuellement en cours de réalisation.

### Etudier le sol pour préparer les travaux

Après prise de contact avec les propriétaires et les exploitants agricoles, le SMAGGA procédera à des investigations géotechniques afin de préciser les caractéristiques techniques des ouvrages (dimension, structure, positionnement, zone de sur-inondation, matériaux disponibles sur place...). A suivre dans notre prochain numéro. 💧

Pour en savoir plus sur l'avancée du projet, nous vous invitons à consulter notre site internet à la rubrique «ouvrages écrêteurs» située sur notre page d'accueil.

🌐 [www.contratderivieredugaron.fr](http://www.contratderivieredugaron.fr)

### 24 communes, 1 bassin versant

Beauvallon / Brignais / Brindas / Chabanière / Chaponost / Charly Chaussan / Givors / Grigny / Messimy / Millery / Montagny / Mornant Orliénas / Rontalon / Sainte-Catherine / Saint-Genis-Laval Saint-Laurent-d'Agnay / Saint-Martin-en-Haut / Soucieu-en-Jarrest Taluyers / Thurins / Vourles / Yzeron.



## Projet d'ouvrages écrêteur Calendrier prévisionnel

### • 1<sup>er</sup> semestre 2022 :

- Investigations géotechniques
- Levés topographiques
- Choix du site de la vallée en Barret

### • 2<sup>nd</sup> semestre 2022 :

- Rendu des études d'avant-projet

### • 2023 - 2024 :

- Phases réglementaires
- Enquête publique et rendu de la phase projet

### • 2024 - 2025 :

- Consultation des entreprises

### • 2025 - 2026 :

- Démarrage des travaux

### SMAGGA

(Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon)  
 📍 262, rue Barthélemy Thimonnier - 69530 Brignais  
 ☎ 04 72 31 90 80  
 ✉ smagga@smagga-syseg.com  
 🌐 www.contratderivieredugaron.fr

• Directeur de la publication : Serge Bérard  
 • Directeur de la rédaction : Sébastien Laurent  
 • Maquette : SMAGGA  
 • Rédaction : SMAGGA, Y.Gouguenheim (rubrique le coin nature)  
 • Photos : SMAGGA sauf mention  
 • Impression : Option Impression  
 1, rue de la Manufacture Baverey 69540 Irigny  
 Imprimé sur papier certifié PEFC  
 • ISSN : 2116-1402